

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 213 774,74		1 213 774,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 306 805,25		2 306 805,25
014	Atténuations de produits	409 047,00		409 047,00
65	Autres charges de gestion courante	391 120,14		391 120,14
66	Charges financières	90 794,26	0,00	90 794,26
67	Charges exceptionnelles	230,00	112 000,00	112 230,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	293 000,00	544 169,80	837 169,80
Dépenses de fonctionnement - Total		4 704 771,39	656 169,80	5 360 941,19
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 736,79	0,00	8 736,79
13	Subventions d'investissement	0,00	9 888,00	9 888,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	488 387,44	0,00	488 387,44
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Differences sur réalisations d'immobilisations		162 094,00	162 094,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	13 555,63	0,00	13 555,63
204	Subventions d'équipements versés	117 221,55	0,00	117 221,55
21	Immobilisations corporelles (6)	1 056 655,36	42 092,53	1 098 747,89
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	80 776,03	0,00	80 776,03
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	606,10	0,00	606,10
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 765 938,90	214 074,53	1 980 013,43
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018				0,00

VOU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 février 2020 n° 20/02/191003
LE MAIRE



Hervé PRONONCE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.